



PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DES EXCEDENTS GENERES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE AU TITRE DE LA COMPETENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES » AU 31 DÉCEMBRE 2019

1. INTRODUCTION

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est prévue à l'article 5 - Compétence des statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Jusqu'au 31 décembre 2015, cette compétence était suivie dans un Budget Annexe. Au 1^{er} janvier 2016, ce Budget Annexe « Ordures Ménagères » a été absorbé par le Budget Général de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

2. REFERENCES

L'étude des excédents générés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », menée par le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré, et la présente synthèse ont été établies à partir :

- du courrier de la Direction des Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré daté du 31 octobre 2019, expédié le 22 novembre 2019, reçu en réponse à la demande des écritures comptables se rapportant à la gestion des déchets pour les exercices de 2016 à 2018,
- du courrier électronique, daté du 30 juillet 2020, de ... Service Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré concernant la demande de pièces complémentaires pour les années 2016 à 2018,
- du courrier électronique, daté du 4 septembre 2020, de ... Service Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré concernant la demande complémentaire de documents pour l'année 2019.

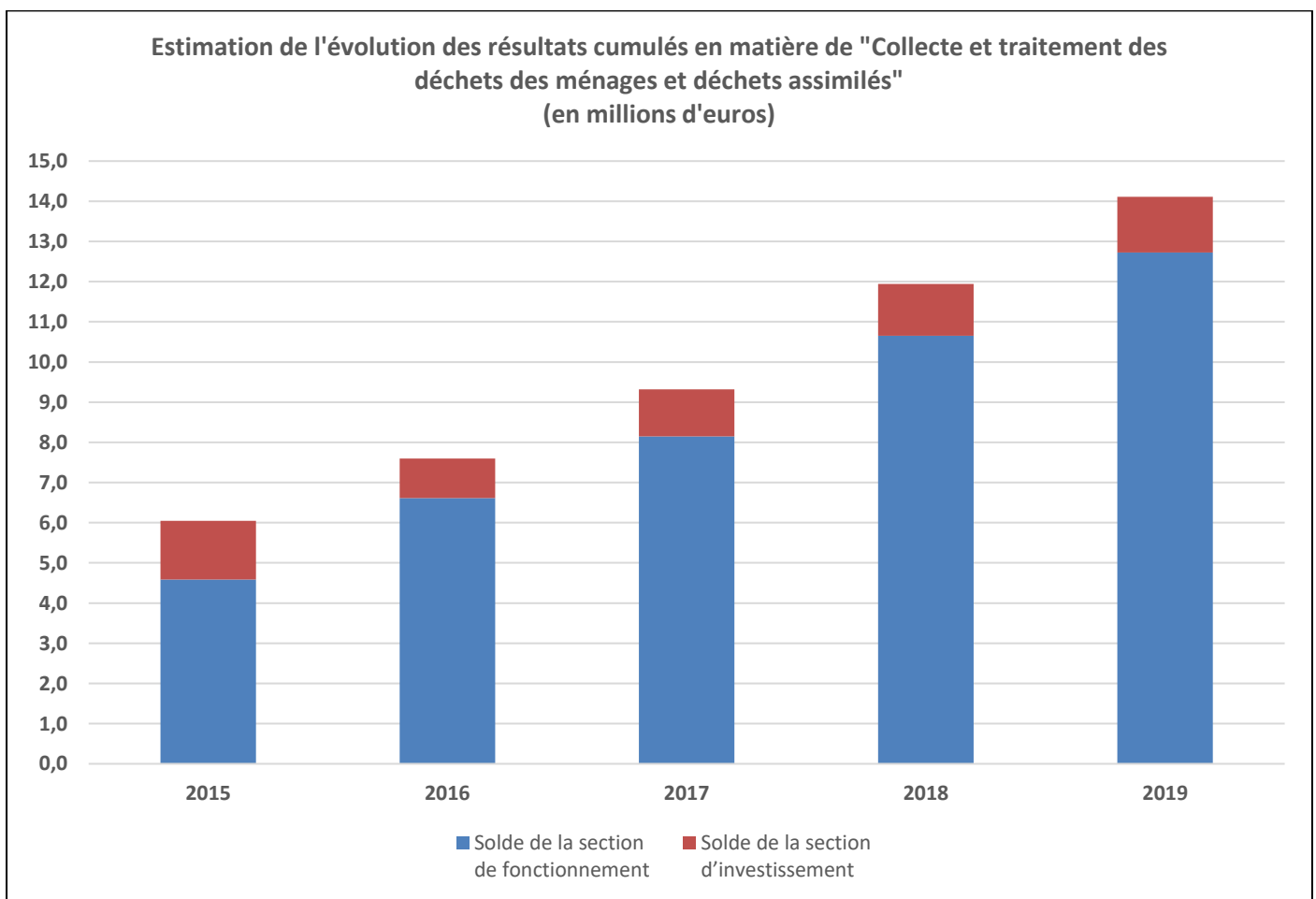
Les documents concernant l'année 2020 ont été demandés par courrier recommandé avec accusé de réception, daté du 8 février 2021, et n'ont, à la date de la présente, pas encore été transmis par le Service Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Les différents éléments reçus ont été retraités sur la base de l'instruction budgétaire et comptable M14.

3. PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'estimation de l'évolution des excédents générés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », entre 2015 et 2019, est la suivante (en millions d'euros) :

	Année	2015	2016	2017	2018	2019
Section de fonctionnement	Recettes	7,3	7,9	7,7	7,9	8,1
	Dépenses	5,7	5,8	6,2	5,4	6,0
	Solde	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1
Section d'investissement	Recettes	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
	Dépenses (dont restes à réaliser)	1,0	1,4	0,4	0,3	0,3
	Solde	-0,7	-1,0	-0,1	0,0	0,0
Report excédentaire de l'année précédente (hors restes à réaliser)		5,2	6,6	7,9	9,5	12,1
Excédents cumulés en fin d'année		6,0	7,6	9,3	11,9	14,1



4. COMMENTAIRES

4.1. Excédents

Les recettes, constituées très majoritairement :

- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), que les particuliers notamment retrouvent chaque année sur leur(s) avis de Taxe Foncière,
- et des Redevances Spéciales facturées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré aux « gros producteurs » (professionnels type restaurant, bar..., le centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré, les

administrations comme la Communauté de Communes de l'Île de Ré elle-même...) pour des prestations dédiées, sont très supérieures aux dépenses.

Ainsi, selon nos estimations, les rapports entre les excédents et les recettes réalisées (hors reports de l'année précédente et hors restes à réaliser l'année suivante) sont les suivants :

Année	2016	2017	2018	2019
Excédent de réalisation	15%	20%	32%	26%

4.2. Démarches auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré, par courrier recommandé avec accusé de réception daté du 6 janvier 2021 :

- a transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré l'intégralité du travail d'estimation pour les années 2016 à 2019,
- l'a interrogé au sujet de ces excédents,
- et lui a demandé, en l'absence de contestation de leur réalité, de quelle façon il pensait les restituer aux contribuables et contributeurs rétais.

Suite à ce courrier Monsieur Loïc BAHUET, Président, et Monsieur Pierre BOT, Secrétaire, de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré ont été reçus, le 1^{er} février 2021, par Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU – Vice-Président en charge de la gestion des déchets et ... – Pôle environnement et développement durable.

Au cours de cette réunion :

- nos estimations n'ont pas été contestées,
- la question de la restitution aux contribuables et contributeurs rétais des excédents accumulés n'a pas trouvé de réponse.

Suite à cette réunion, un nouveau courrier, daté du 8 février 2021, a été adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré dans lequel la question de la restitution aux contribuables et contributeurs rétais des excédents accumulés a été, de nouveau, posée.

4.3. Démarche contentieuse

Face au silence du Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré a initié une démarche contentieuse qui devrait être portée devant le Tribunal Administratif de Poitiers.